

EXTRAIT DU REGISTRE

**des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la VILLE d'AVALLON**

L'an deux mil vingt-deux, le quinze décembre à 19 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville – salle des Maréchaux, sous la présidence de **Madame Jamilah HABSAOUI, Maire.**

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents : 23

Absent(es) représenté(es) :

Monsieur Tony CHEVAUX donne pouvoir à Madame Jamilah HABSAOUI

Monsieur Nicolas COCHEFERT donne pouvoir à Monsieur Alain GUITTET

Monsieur Éric JODELET donne pouvoir à Monsieur Gérard GUYARD

Absents excusés : Madame Agnès JOREAU

Absents non excusés : Mesdames Myriam GILLET-ACCART et Fanny BOUVIER

Secrétaire de séance : Madame Léa COIGNOT

N° 135 - 15/12/2022

PERSONNEL COMMUNAL – MISE A DISPOSITION DU CCAS D'UN AGENT

Afin de renforcer l'accueil au titre de « *France Services* » deux matinées par semaine, il est proposé la mise à disposition du CCAS d'un agent par la commune d'Avallon, en complément des missions qu'il exerce à l'accueil de l'agence postale établie au sein des locaux de l'espace Victor Hugo, selon les modalités suivantes :

- durée hebdomadaire de mise à disposition : 8 h 30
- durée de la mise à disposition : 3 ans
- exonération du remboursement par le CCAS du traitement et des charges afférentes

Le conseil d'administration du CCAS a délibéré favorablement quant à cette mise à disposition dans sa séance du 21 novembre 2022.

Après avis favorable à l'unanimité des membres de la commission finances et économie du 12 décembre 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du Maire et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

après en avoir délibéré,

APPROUVE la mise à disposition proposée et les modalités présentées,

AUTORISE le Maire à signer la convention de mise à disposition et tout document entrant dans l'application de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire,

